

## DECISION DU PRESIDENT.CA 048-2017

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.**

### Objet de la d cision

Demande de tarifs de la Direction de la Communication

### Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de tarifs de la Direction de la Communication pour le Notebook  tudiant 2017-2018.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 18 mai 2017**

**Christian ROBLEDO**

*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Pour le pr sident  
et par d l gation  
Le Directeur g n ral des services  
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **24 mai 2017** | Mis en ligne le : **24 mai 2017**

Grille tarifaire vente d'encarts publicitaires dans le Notebook étudiant 2017-2018	Formats et répartition		Direction de la communication	Observations
Désignation			Montant TTC	
<b>Publicité 2e de couverture</b>	Option 1	Pleine page	2 530,00 €	Négociation possible – 20 % sur tarif de base en offre de bouclage (à J-2)
	Option 2	½ page ½ page		
<b>Publicité 3e de couverture</b>	Option 1	Pleine page	2 530,00 €	
	Option 2	½ page ½ page	1 450,00 € 1 450,00 €	
	Option 3	¼ page ¼ page ½ page	730,00 € 730,00 € 1 450,00 €	
<b>Publicité 4e de couverture</b>	Pleine page		3 010,00 €	